



**SYNDICAT MIXTE des PORTS du BASSIN d'ARCACHON
CONSEIL PORTUAIRE de LA TESTE de BUCH
Relatif aux ports de LA TESTE-Centre et ROCHER**

RENOUVELLEMENT DU CONSEIL PORTUAIRE 2022

Le Président du Syndicat Mixte des Ports du Bassin d'Arcachon,

- VU** *la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,*
- VU** *la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83-8 du 7 juillet 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat, modifiée par la Loi N° 2004-809 du 13 Août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales (Article 30),*
- VU** *le décret n° 83-1068 du 8 décembre 1983 relatif au transfert de compétence aux collectivités locales en matière de ports et de voies d'eau,*
- VU** *le Code des Ports Maritimes,*
- VU** *le Code des Transports,*
- VU** *les articles R 5314-14 et suivants du Code des Transports relatifs à la composition des Conseils Portuaires des ports où se pratiquent simultanément au moins deux des activités de pêche, de commerce et de plaisance,*
- VU** *l'arrêté préfectoral du 11 juillet 2017, créant le Syndicat Mixte des Ports du Bassin d'Arcachon avec le transfert de 14 ports à ce Syndicat Mixte,*
- VU** *le Règlement Intérieur du Syndicat Mixte approuvé par délibération du Comité Syndical du 13 juillet 2017 et modifié par la délibération 16-2021 en date du 23 septembre 2021,*
- VU** *la délibération du Conseil Syndical du SMPBA en date du 13 juillet 2017 portant règlement particulier pour l'organisation des conseils portuaires et modifié par la délibération 23-2021 en date du 23 septembre 2021*
- VU** *l'arrêté du SMPBA du 11 octobre 2017 portant désignation des membres du conseil portuaire,*
- VU** *la délibération 13-2021 du SMPBA en date du 23 septembre 2021 désignant le nouveau Président du Syndicat Mixte des Ports du Bassin d'Arcachon,*
- VU** *la délibération 23-2021 du SMPBA désignant l'association CAUB'ARC comme organisme représentatif de la plaisance au sein des conseils portuaires.*
- VU** *la délibération DEL 2022-04-187 en date du 12 avril 2022 approuvée par le conseil municipal de La teste de Buch,*
- VU** *le courrier 130-2022 du 15 mars 2022 du Président du Comité Régional de la Conchyliculture Arcachon Aquitaine relatif aux nouvelles représentations professionnelles en conseil portuaire issues des élections du 1^{er} mars 2022,*
- VU** *les propositions de l'Union des Professionnels du Nautisme du Bassin d'Arcachon en date du 1^{er} juin 2022,*
- VU** *les propositions de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bordeaux-Gironde en date du 14 mars 2022,*
- VU** *les propositions du Comité Départemental des Pêches Maritimes et des Elevages Marins de Gironde en date du 14 juin 2022,*
- VU** *les désignations au titre du CLUPP résultant des votes par correspondance clos le 15 septembre 2022,*

CONSIDERANT qu'après cinq années d'existence, il y a lieu de renouveler le Conseil Portuaire relatif aux ports de La Teste centre et de Rocher sur la commune de La Teste de Buch, conformément au règlement particulier sur l'organisation des Conseils Portuaires.

SUR proposition de Monsieur le Directeur du Syndicat Mixte des Ports du Bassin d'Arcachon,

ARRETE

ARTICLE 1er :

Le Conseil Portuaire de LA TESTE DE BUCH relatif aux ports de La Teste Centre et de Rocher est modifié et établi selon la composition suivante :

Président de droit : **M. Jean GALAND,**
Président du Syndicat Mixte des Ports du Bassin d'Arcachon

Président Suppléant : **M. Patrick DAVET,**
Conseiller Départemental et Maire de la commune de LA TESTE DE BUCH

Membres représentant la Commune de LA TESTE DE BUCH

Titulaire :

M. Patrick DAVET, Maire de la commune
Hôtel de Ville
33260 LA TESTE DE BUCH

Suppléant :

M. Jean-François BOUDIGUE, Adjoint au Maire
Hôtel de Ville
33260 LA TESTE DE BUCH

Membres représentant le personnel du SMPBA

Titulaire :

M. Pascal SIREROL
Responsable du Bureau de l'administration portuaire
47 avenue de Certes
33980 AUDENGE

Suppléant :

M. Cédric PECQUEUX
Responsable du Bureau Technique de la
gestion portuaire
47 avenue de Certes
33980 AUDENGE

Membres représentant les usagers du port désignés par le Président du SMPBA :

*** Au titre des associations patrimoniales ou sportives :**

M. Thierry BEAUGENDRE
Association AUPORT
34 rue Edmond Rostand
33260 LA TESTE DE BUCH

M. Sylvain JOUBERT
7 impasse des Pignons
33260 LA TESTE DE BUCH

M. Jean LACOSTE
Association APTRA
24 avenue Saint Exupéry
33260 LA TESTE DE BUCH

M. Gérard RUIZ
20 avenue Pasteur
33260 LA TESTE DE BUCH

*** Au titre du Comité Local des Usagers Permanents des Ports:**

Pour le port de Rocher :

Titulaire :

M. Denis GUET
20 allée Albert Marquet
33470 GUJAN-MESTRAS

Suppléant :

M. Éric MOLET
7 A route de craque
33380 MIOS

Pour le port de La Teste Centre :

Titulaire :

M. Jean LACOSTE
24 avenue Saint Exupéry
33260 LA TESTE DE BUCH

Suppléant :

M. Gérard RUIZ
20 avenue Pasteur
33260 LA TESTE DE BUCH

M. Jean-Pierre PIN
8 rue des Cyprès
33260 LA TESTE DE BUCH

Membres représentant les usagers du port désignés par les chambres professionnelles

** Au titre du Comité Régional de la Conchyliculture « Arcachon-Aquitaine » :*

Titulaires :

M. Christophe LAFOND
21 rue du Docteur Seniac
33260 LA TESTE DE BUCH

M. Denis DES TOUCHES
EARL OSTREATLANTIQUE NORD SUD
Port de Rocher
33260 LA TESTE DE BUCH

M. Lionel NADEAU
46 bis avenue des ostréiculteurs
33260 LA TESTE DE BUCH

Suppléants :

Mme Christelle GAUSSEM
Earl Fleurs d'Ecume
68 avenue des ostréiculteurs
33260 LA TESTE DE BUCH

Mme Stéphanie DUCOMBS ALOIR
SARL ALOIR ET FILLE
Boulevard Pierre Loti
33120 ARCACHON

M. Mathieu GARRIGUE
125 rue Aimé Broustaud
33470 GUJAN-MESTRAS

** Au titre de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bordeaux :*

Titulaire :

M. Laurent RAMBLA
28/29 Avenue Nicéphore Niepce
33510 ANDERNOS LES BAINS

Suppléant :

** Au titre du Comité Départemental des Pêches Maritimes et des Elevages Marins de la Gironde :*

Titulaire :

Monsieur Michel FAUGEROLLES
19 rue Francon
33470 GUJAN MESTRAS

Suppléant :

** Au titre des membres désignés par l'UPNBA :*

Titulaires :

M. Laurent REVOLAT
Atlantic Navy Marine
200 rue Eugène Freyssinet
33260 LA TESTE DE BUCH

Suppléants :

M. Antoine CONNILHERE
Marine Plaisance Service
4 avenue des Huttiens
33260 LA TESTE DE BUCH

M. Marc PEINTRE
Yachting Arcachon Services
27 Avenue du Général Leclerc
33260 LA TESTE DE BUCH

ARTICLE 2 :

La durée des mandats des membres du Conseil Portuaire étant de cinq ans à compter de l'arrêté initial du 10 novembre 2017, les représentations en conseil portuaire s'achèveront le 9 novembre 2027.

ARTICLE 3 :

Les autres articles de l'arrêté initial du 10 novembre 2017 demeurent inchangés.

ARTICLE 4 :

Monsieur le Directeur du Syndicat Mixte est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs.

Audenge, le 04 OCT. 2022

Le Président du Syndicat Mixte
des Ports du Bassin d'Arcachon



Jean GALAND